

Commune de Mours Saint Eusèbe

Département de la DROME

DÉCISION DU MAIRE N° DEC2026_01

VERIFICATION ELECTRIQUE REGLEMENTAIRE DES BATIMENTS

COMMUNAUX – AVENANT N° 1

NOMENCLATURE 1.1 – MARCHÉ PUBLIC

Le Maire de MOURS SAINT EUSEBE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 alinéas 4 et 11,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoir au Maire et notamment la passation des marchés sans formalités préalables,
Considérant la nécessité de confier à la société Alpes Contrôle, titulaire de la mission de vérification électrique réglementaire des bâtiments communaux, la vérification électrique du nouveau bâtiment : Vestiaires et tribune du stade de foot,
Considérant que la proposition remise par la société ALPES CONTROLES est économiquement avantageuse,

DECIDE

Article 1 : De signer avec la société ALPES CONTROLES, dont le siège social se situe 3 bis Impasse des Prairies – Annecy Le Vieux à ANNECY (74940), un avenant au contrat de mission de vérification électrique réglementaire des bâtiments communaux.

Article 2 : le présent contrat prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée égale à celle restante sur le contrat de base.

Article 3 : Précise que les montants des vérifications électriques par bâtiment sont détaillés dans le contrat.

Article 4 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Article 5 : La Directrice Générale des Services de la Mairie de MOURS SAINT EUSEBE est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Article 6 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2, Place de Verdun - BP 1135 - 38022 Grenoble) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Mours Saint Eusèbe,
Le 15 janvier 2026,

Le Maire,

Dominique MOMBARD

